

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2554

9 novembre 2007

SOMMAIRE

All Seas Company S.A.	122550	Inai Kiara International S.A.	122586
Auto-Parts	122591	Inai Kiara International S.A.	122586
Baatz Matériel S.à.r.l.	122587	Jan De Nul Luxembourg S.A.	122586
Bluesky Holding S.A.	122546	Jan De Nul Luxembourg S.A.	122586
Compagnie Financière de l'Occitanie ...	122546	"Lex II Investments Holdings S.A."	122577
Continuum Media Partners S.à r.l.	122559	Lybra Luxembourg IV S. à r.l.	122589
Coriolus Properties Sàrl	122567	Munimmo	122568
Cortem International S.A.	122551	Premium Invest Lux Management S.A. .	122566
Dexia Funding Luxembourg S.A.	122546	River Properties Sàrl	122567
Eagle LP S. à r.l.	122569	Rossini Properties Partnership, S.e.c.s. .	122566
Elba Lux S.à r.l.	122559	Scandia SPF S.A. - Société de gestion de patrimoine familial	122554
Entreprise de Toiture J. Zender & Cie s.à.r.l.	122586	SCP deMilo S.à r.l.	122586
Etoile Promotions "F" S.à r.l.	122552	Siskin S.A.	122568
Georgia-Pacific Luxembourg Sàrl	122552	Société d'Investissements Cime S.A.	122550
GER LOG 5 S.A.	122581	Standing House S.A.	122577
German Ground Lease Finance S.A.	122566	Tilinvest S.A.	122587
GPT Europe 2 S.à r.l.	122552	T.O. Transoil Finance S.A.	122592
Graphic-Press S.à r.l.	122550	Transnational SBA Services S.à r.l.	122567
Grohe Luxembourg Three S.à r.l.	122592	Umiak Development S.A.	122578
Gugler PVC S.A.	122578	Vintners Bidco S.C.A.	122546
Herford Luxembourg Company III S.à r.l.	122592	Worldwide Communication Sàrl	122565

Dexia Funding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 120.942.

Par décision du Conseil d'administration du 26 septembre 2007, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Pour DEXIA FUNDING LUXEMBOURG S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

C. Day-Royemans / L. Heck

Vice-President / -

Référence de publication: 2007121553/1017/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00735. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Compagnie Financière de l'Occitanie, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 20.715.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 9 août 2007 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Guy Glesener au 36, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007121209/3842/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00872. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Bluesky Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 24.800.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue le 20 septembre 2007 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Guy Glesener au 36, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007121210/3842/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00873. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Vintners Bidco S.C.A., Société en Commandite par Actions.**Capital social: GBP 649.525,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 128.279.

In the year two thousand and seven, on the twenty-first day of June.

Before, Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of VINTNERS BIDCO SCA (the «Company»), a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed of the M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on May 15, 2007, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B128279 and whose articles have not yet been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association. The articles were amended by a notarial deed on 20 June 2007.

The meeting is opened at 9.30 a.m, by Mr Franciso-Xavier Guzman, jurist, with professional address in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appointed as Secretary, Ms Blazenka Bartolovic, private employee, residing in Nospelt.

The meeting elected as Scrutineer, Ms Anita Maggipinto, private employee, residing in Mondernange.

The bureau formed, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II.- This attendance list shows that the entirety of the share capital in the Company, represented by (4,194) (four thousand one hundred ninety-four) A Shares, (16,780) (sixteen thousand seven hundred eighty) B Shares and 1 (one) Unlimited Shareholder Share having a nominal value of one British Pounds (GBP 1.-) each, are represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all the issues of the agenda which are known by the shareholders.

III.- All present or represented shareholders of the Company declare to have been duly informed of the holding of the present meeting and of its agenda and decide unanimously to waive all convening notices procedure in relation to this meeting.

IV. - The agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the issued share capital of the Company with an amount of six hundred twenty-eight thousand five hundred fifty British Pounds (GBP 628,550.-) in order to raise it from its current amount of twenty thousand nine hundred seventy-five British Pounds (GBP 20,975.-) to six hundred forty-nine thousand five hundred twenty-five British Pounds (GBP 649,525.-) by contribution cash, by creating and issuing one hundred twenty-five thousand seven hundred ten (125,710) new A Shares (the «New A Shares») and five hundred two thousand eight hundred forty (502,840) new B Shares (the «New B Shares»), with nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, to subscribed as follows:

(i) VINTNERS S.à.r.l., is to subscribe and fully pay in the one hundred twenty-five thousand seven hundred ten (125,710) new A Shares by a contribution in cash. The total contribution of one hundred twenty-five thousand seven hundred ten British Pounds (GBP 125,710.-) relating to the New A Shares is to be entirely allocated to the share capital of the Company.

(ii) LB VINTNERS BRIDGE (LUXEMBOURG) S.à.r.l., is to subscribe and fully pay in five hundred two thousand eight hundred forty (502,840) New B Shares by a contribution in cash. The total contribution of five hundred two thousand eight hundred forty British Pounds (GBP 502,840.-) relating to the New B Shares is to be entirely allocated to the share capital of the Company.

And subsequent amendment of Article 5 of the articles of association of the Company.

First resolution

The shareholders resolve to increase the issued share capital of the Company with an amount of six hundred twenty-eight thousand five hundred fifty British Pounds (GBP 628,550.-) in order to raise it from its current amount of twenty thousand nine hundred seventy-five British Pounds (GBP 20,975.-) to six hundred forty-nine thousand five hundred twenty-five British Pounds (GBP 649,525.-) by contribution in cash, by creating and issuing one hundred twenty-five thousand seven hundred ten (125,710) new A Shares (the «New A Shares») and five hundred two thousand eight hundred forty (502,840) new B Shares (the «New B Shares»), with nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each.

Subscription - Payment

(i) VINTNERS S.à.r.l., subscribes and fully pays in the one hundred twenty-five thousand seven hundred ten (125,710) new A Shares by a contribution in cash. The total contribution of one hundred twenty-five thousand seven hundred ten British Pounds (GBP 125,710.-) relating to the New A Shares is to be entirely allocated to the share capital of the Company.

(ii) LB VINTNERS BRIDGE (LUXEMBOURG) S.à.r.l., subscribes and fully pays in five hundred two thousand eight hundred forty (502,840) New B Shares by a contribution in cash. The total contribution of five hundred two thousand eight hundred forty British Pounds (GBP 502,840.-) relating to the New B Shares is to be entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

« Art. 5. Share capital.

1.1 The issued share capital of the Company is set at six hundred forty-nine thousand five hundred twenty-five British Pounds (GBP 649,525.-) divided into:

- one hundred twenty-nine thousand nine hundred four (129,904) A Shares,

- five hundred nineteen thousand six hundred twenty (519,620) B Shares, and
- 1 (one) Unlimited Shareholder Share,
with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) per share, all of which are fully paid up (hereafter referred to as the «Shares»).

1.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

1.3 In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholders(s).

1.4 The Company can repurchase its own Shares within the limits set by Law.»

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to twelve thousand Euro (EUR 12,000.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille sept, le vingt et un juin.

Par-devant, Maître Joëlle Baden, notaire résidant à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de VINTNERS BIDCO SCA (la «Société»), une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, constituée suite à un acte de M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 2007, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B128279 et dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association. Les Statuts ont été modifiés par acte notarié en date du 20 juin 2007.

La séance est ouverte à 8.30 heures, par Monsieur Francisco-Xavier Guzman, juriste, dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg, en sa qualité de Président.

Le Président nomme comme Secrétaire Mademoiselle Blazenka Bartolovic, employée privée, demeurant à Nospelt,

L'assemblée a élu comme Scrutatrice Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, demeurant à Mondercange.

Les bureau est formé, le Président déclare et requiert du notaire qu'il acte que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués dans une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, après avoir été signées par les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront attachées au présent acte pour être soumis aux mêmes formalités.

II.- Cette liste de présence montre que l'entière du capital social de la Société, représenté par (4.194) (quatre mille cent quatre-vingt quatorze) Actions A, (16.780) (seize mille sept cent quatre-vingt) Actions B et 1 (une) Action d'Actionnaire Commandité ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut valablement décider de toute les questions mises à son ordre du jour qui sont connues des actionnaires.

III.- Tous les actionnaires de la Société, présents ou représentés déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la présente assemblée et de son ordre du jour et décide unanimement de lever toute procédure de convocation relative à cette assemblée.

IV. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital émis de la Société d'un montant de six cent vingt-huit mille cinq cent cinquante Livre Sterling (GBP 628.550,-) afin de l'élever de son montant actuel de vingt mille neuf cent soixante-quinze Livre Sterling (GBP 20.975,-) à six cent quarante-neuf mille cinq cent vingt-cinq Livre Sterling (GBP 649.525,-) par un apport en numéraire, par la création et l'émission de cent vingt cinq mille sept cent dix (125.710) nouvelles parts sociales A (les «Nouvelles Actions A») et de cinq cent deux mille huit cent quarante (502.840) nouvelles parts sociales B (les «Nouvelles Actions B»), d'une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, et souscrites comme suit:

(i) VINTNERS S.à.r.l., devra souscrire et libérer entièrement cent vingt cinq mille sept cent dix (125.710) nouvelles Actions A par un apport en numéraire. L'apport total de cent vingt cinq mille sept cent dix Livre Sterling (GBP 125.710,-) relatif aux Nouvelles Actions A doit être entièrement alloué au capital social de la Société.

(ii) LB VINTNERS BRIDGE (LUXEMBOURG) S.à.r.l., devra souscrire et libérer entièrement cinq cent deux mille huit cent quarante (502.840) nouvelles Actions B par un apport en numéraire. L'apport total de cinq cent deux mille huit cent

quarante Livre Sterling (GBP 502.840,-) relatif aux Nouvelles Actions B doit être entièrement alloué au capital social de la Société.

Et modification subséquente de l'Article 5 des Statuts de la Société.

Première résolution

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent vingt-huit mille cinq cent cinquante Livre Sterling (GBP 628.550,-) afin de l'élever de son montant actuel de vingt mille neuf cent soixante-quinze Livre Sterling (GBP 20.975,-) à six cent quarante-neuf mille cinq cent vingt-cinq Livre Sterling (GBP 649.525,-) par apport en numéraire, par la création et l'émission de cent vingt cinq mille sept cent dix (125.710) nouvelles parts sociales A (les «Nouvelles Actions A») et de cinq cent deux mille huit cent quarante (502.840) nouvelles parts sociales B (les «Nouvelles Actions B»), d'une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, et souscrites comme suit:

Souscription - Libération

(i) VINTNERS S.à.r.l, déclare souscrire et libérer entièrement cent vingt cinq mille sept cent dix (125.710) nouvelles Actions A par un apport en numéraire. L'apport total de cent vingt cinq mille sept cent dix Livre Sterling (GBP 125.710,-) relatif aux Nouvelles Actions A est entièrement alloué au capital social de la Société.

(ii) LB VINTNERS BRIDGE (LUXEMBOURG) S.à.r.l, déclare souscrire et libérer entièrement cinq cent deux mille huit cent quarante (502.840) nouvelles Actions B par un apport en numéraire. L'apport total de cinq cent deux mille huit cent quarante Livre Sterling (GBP 502.840,-) relatif aux Nouvelles Actions B est entièrement alloué au capital social de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite au notaire instrumentant.

« Art. 5. Capital social.

1.5 Le capital social émis de la Société est fixé à six cent quarante-neuf mille cinq cent vingt-cinq Livre Sterling (GBP 649.525,-) réparti en:

- Cent vingt-neuf mille neuf cent quatre (129.904) Parts Sociales A,
- Cinq cent dix-neuf mille six cent vingt (519.620) Parts Sociales B, et
- Une (1) Action Illimitée,

D'une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement libérées (ci-après les «Actions»)

1.6 Le Capital Souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par résolutions des Actionnaires adoptées tel que requis légalement en vue de modifier les Status.

1.7 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée sur une Action sera versée. Le montant dudit compte prime d'émission sera à la libre disposition des Actionnaires.

1.8 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites fixées par la Loi.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ douze mille euros (EUR 12.000,-).

Fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres de bureau, connus du notaire par noms, prénoms, statut civil et résidences, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F.-X. Guzman, B. Bartolovic, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007. LAC/2007/14163. — Reçu 9.352,03 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007121694/7241/170.

(070139989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

All Seas Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 86.787.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social, le 19 juin 2007 à 14.00 heures*

Reconduction des mandats de Messieurs Marc Ambroisien, Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs et de H.R.T. REVISION S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée de six ans, leur mandat prenant fin à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007121594/817/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06441. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Société d'Investissements Cime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 79.029.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 3 septembre 2007

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Reinold Geiger, demeurant professionnellement 32, Philbeach Gardens UK-SW5 9EB London Grande Bretagne, Délégué à la gestion journalière, sous sa signature unique, pour toute opération et tout acte dans le cadre de l'objet social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007121595/8073/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00320. - Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Graphic-Press S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 6, rue des Joncs.
R.C.S. Luxembourg B 24.281.

—
L'an deux mille sept, le sept septembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Romain Marie François Klein, indépendant, demeurant à L-8245 Marner, 9a, rue de la Libération.

Lequel comparant déclare qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée GRAPHIG-PRESS S.à r.l, avec siège social à L-8220 Mamer, 17-19, rue du Commerce, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Kerschen, de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 30 avril 1986, publié au Mémorial C numéro 200, en date du 16 juillet 1986,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Jacqueline Hansen-Peffer, en date du 22 février 1988, publié au Mémorial C, numéro 130, en date du 17 mai 1988,

Modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Jacqueline Hansen-Peffer, en date du 19 mai 1988, publié au Mémorial C, numéro 209, en date du 4 août 1988,

Modifiés suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, en date du 21 avril 1999, publié au Mémorial C, numéro 596 du 4 août 1999.

Ceci exposé, l'associé représentant l'intégralité du capital social, a déclarée vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont il reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris la résolution suivante sur l'ordre du jour suivant:

1.- Transfert du siège social et modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Mamer à Howald, et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Howald.

(le reste sans changement.)

L'adresse du siège est fixée à L-1818 Howald, 6, rue des Joncs.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à huit cents euro (800,- euro).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. M. F. Klein, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 septembre 2007, Relation: EAC/ 2007/10808. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2007121698/203/45.

(070140326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Cortem International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 114.366.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue de façon extraordinaire en date du 25 juin 2007, que:

- la démission de Mr. Patrick Lorenzato, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, a été acceptée ainsi que la nomination en tant qu'administrateur de Mr. Johan Dejans, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg. Le mandat d'administrateur de Monsieur Johan Dejans expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant que les comptes de l'exercice au 31 décembre 2007.

- les mandats d'administrateur de Monsieur Mr. Alessandro Rossi, dirigeant de sociétés, résidant au Viale Argonne 8, I-20100 Milano; Mr. Riccardo Gratton, entrepreneur, résidant au Via della Vitalba 4, 1-34121 Trieste; Mr. Alberto Mossini, directeur, résidant au Via Cocconcelli 11, I-43100 Parma; Mr. Eric Vanderkerken, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Marcel Stephany, commissaire aux comptes, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007121659/751/27.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02523. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

GPT Europe 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 131.903.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique GPT MALTACO 2 LIMITED, une société maltaise, ayant son siège social au 259, St. Paul Street, Valletta, Malte, et enregistrée sous le n ° C 36453 (l'associé unique) du 28 Août 2007 que la société GPT EUROPE 2 S.à r.l. (la société), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker L- 2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.903 que:

- Monsieur Serge Morel, né le 28 février 1965 à Clermont-Ferrand, France, ayant pour adresse professionnelle à 4, rue Alphonse Weicker L- 2721 Luxembourg;

a été nommé comme gérant de la société pour une durée indéterminée et que

- Madame Maire Gallagher a été révoquée en tant que gérant de la société;

le tout avec effet au 28 août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GPT EUROPE 2 S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007121603/2460/25.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02415. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Georgia-Pacific Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.935.853.200,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 84.564.

—
EXTRAIT

Par résolutions spéciales adoptées en date du 28 septembre 2007, l'associé unique de la Société, la société GEORGIA-PACIFIC S.à r.l., a accepté la démission de Monsieur David Landau de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 28 septembre 2007 et a nommé, à compter de cette même date, Monsieur Merritt Edward Gaunt, employé privé, né le 23 septembre 1981 à Neumunster, Allemagne, demeurant 341, avenue Louise 9D, 1050 Bruxelles, Belgique, en tant que gérant de la Société pour une période indéterminée.

Il résulte de ce qui précède que, à compter du 28 septembre 2007, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Mr Merritt Edward Gaunt; et

- Mr Franciscus Willem Josephine Johannes Welman.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEORGIA-PACIFIC LUXEMBOURG S.À.R.L.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007121602/2460/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02833. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Etoile Promotions "F" S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 67.005.

—
L'an deux mille sept, le vingt septembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Société pour l'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'ETOILE A LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 30, rue Goethe, L-1637, Luxembourg et immatriculée au registre des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 67017.

ici représenté par John Jones, gérant, demeurant à Luxembourg.

Le comparant est l'associé unique de la société ETOILE PROMOTIONS «F» S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67005, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Aloyse Biel, notaire alors de résidence à Capellen, le 30 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 31 en date du 11 juin 1999.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social de la Société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de créer différentes classes de gérants qui seront divisés en gérant (s) A et gérant (s) B.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de prévoir que la Société sera engagée par la seule signature d'un gérant A pour toutes les décisions concernant la gestion journalière de la Société et par la signature conjointe d'au moins un gérant A et un gérant B pour toutes les décisions n'entrant pas dans le cadre de la gestion journalière de la Société, incluant mais non limité à tout contrat excédant cinquante mille euros (EUR 50.000), tout appel de fonds, toute signature de document de sûreté, l'ouverture de compte bancaire, tout mouvement de fond des comptes bancaires de la Société à une partie tiers, l'acquisition ou la vente d'actif, et l'utilisation de fonds mis à la disposition de la Société.

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer Monsieur Pascal Wagner, comme gérant A de la Société.

L'associé unique décide également de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société pour une durée illimitée:

- Monsieur John C. Jones, gérant de société, né à Newport, Angleterre, le 10 septembre 1950, demeurant à 1 Courtenay Lodge, Courtenay Terrace, Hove BN3 2WF, Royaume-Uni est nommé comme gérant A de la Société; et

- ETOILE CENTURIA S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, en cours d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, est nommée comme gérant B de la Société.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier les conditions de quorum des assemblées relatives à la nomination et à la révocation des membres du conseil de gérance de la Société, comme suit:

Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées de la Société, à l'exception des assemblées relatives à la nomination et à la révocation des membres du conseil de gérance de la Société, pour lesquelles 60% au moins du capital sera représenté. Les résolutions seront prises à la majorité qualifiée de 66% des voix présentes ou représentées.

Cinquième résolution

A la suite des résolutions susmentionnées, l'article 10 des statuts est modifié et deux nouveaux articles 14 et 15 sont insérés. Ces articles auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.** La Société sera administrée par un conseil de gérance de trois membres au moins, composé de gérant (s) A et de gérant (s) B, qui n'ont pas besoin d'être associés de la Société. Les gérants sont rééligibles.»

« **Art. 14.** Le gérant peut déléguer ses pouvoirs à un gérant, directeur ou autre agent.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature d'un gérant A pour les décisions concernant la gestion journalière de la Société et par la signature conjointe d'au moins un gérant A et d'au moins un gérant B pour toutes les décisions n'entrant pas dans le cadre de la gestion journalière de la Société, incluant mais non limité à tout contrat excédant cinquante mille euros (EUR 50.000), tout appel de fonds, toute signature de document de sûreté, l'ouverture de compte bancaire, tout mouvement de fond des comptes bancaires de la Société à une partie tiers, l'acquisition ou la vente d'actif, et l'utilisation de fonds mis à la disposition de la Société.»

« **Art. 15.** Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des associés de la Société, à l'exception des assemblées relatives à la nomination et à la révocation des membres du conseil de gérance la Société, pour lesquelles 60% au moins du capital sera représenté. Les résolutions seront prises à la majorité qualifiée de 66% des voix présentes ou représentées.»

Les articles suivants sont renumérotés en conséquence.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant en tête du présent acte.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Jones, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 septembre 2007, Relation: EAC/2007/11555. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 octobre 2007

A. Biel.

Référence de publication: 2007121695/203/71.

(070140415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Scandia SPF S.A. - Société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place de Clairfontaine.

R.C.S. Luxembourg B 132.357.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-first of September.

Before us, Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- 1) Mr. Carl-Johan von Christierson, Businessman, residing in DK-3490 Kvistgård, Ravnebakkevej 6 (Denmark);
- 2) Mr. Jens Christian Hagman, Businessman, residing in DK-2690 Karlslunde, Kalkvaerksvej 12 (Denmark);
- 3) Mr. Rasmus Slot Nielsen, Businessman, residing in DK-1264 København K, c/o Jacques Uhrenholt st. Kongensgade 63A, st. 6 (Denmark).

All are here represented by Mrs. Helene Boriths Müller, lawyer, professionally residing in L-1341 Luxembourg, 9, place Clairefontaine,

by virtue of three proxies given under private seal.

The said proxies after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereby formed a company (société anonyme) under the name of SCANDIA SPF S.A. - SOCIETE DE GESTION DE PATRIMOINE FAMILIAL.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the corporation is the acquisition and holding, management and disposal of financial assets within the meaning of the law of August 5, 2005. The corporation may hold, manage and dispose of cash and assets of whatever nature held in a bank account.

The corporation shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, within the limits established by the Law of May 11, 2007 on the corporation for the management of family assets, as well as by article 209 on commercial companies.

Art. 5. The corporate capital is fixed at thirty-nine thousand nine hundred ninety-nine euros (EUR 39,999.-) represented by thirty-nine thousand nine hundred ninety-nine (39,999) shares with a par value of one euro (EUR 1.-).

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

Administration - Supervision

Art. 6. The corporation shall be managed by a Board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

Art. 8. The board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorisation of the general meeting.

Art. 10. The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

Art. 11. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Financial year - General meeting

Art. 12. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 13. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 14. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

Art. 15. The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends.

Art. 16. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Wednesday of May at 10.00 o'clock.

Art. 17. The Law of August 10th, 1915, on Commercial Companies and the Law of May 11, 2007 on the corporation for the management of family assets, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

1) The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the 31st of December 2007.

2) The first annual general meeting will be held in the year 2008.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) Mr. Carl-Johan von Christierson	13,333
2) Mr. Jens Christian Hagman	13,333
3) Mr. Rasmus Slot Nielsen	13,333
Total:	39,999

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-nine thousand nine hundred ninety-nine euros (EUR 39,999.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about one thousand six hundred and fifty euros.

Extraordinary General Meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of directors is that of the auditors at three and that of the auditors at one.

2) The following are appointed directors:

- Mr. Carl-Johan von Christerson, Businessman, born on 2 July 1961 in Hangö, Finland, residing in DK-3490 Kvistgård, Ravnebakkevej 6 (Denmark);

- Mr. Jens Christian Hagman, Businessman, born on 28 July 1970 in Copenhagen, Denmark, residing in DK-2690 Karlslunde, Kalkvaerksvej 12 (Denmark);

- Mr. Rasmus Slot Nielsen, Businessman, born on 27 December 1977 in Thisted, Denmark, residing in DK-1264 København K, c/o Jacques Uhrenholt st. Kongensgade 63A, st. 6 (Denmark).

3) Has been appointed auditor:

The limited liability company PKF ABAX AUDIT, with registered office in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, R.C.S. Luxembourg B 27761.

4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2008.

5) The registered office is fixed at L-1341 Luxembourg, 9, place de Clairefontaine.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by the surname, name, civil status and residence, the said proxy-holder signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundsieben, den einundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster. Grossherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

1) Herr Carl-Johan von Christerson, selbständiger Unternehmer, wohnhaft in DK-3490 Kvistgård, Ravnebakkevej 6 (Dänemark);

2) Herr Jens Christian Hagman, selbständiger Unternehmer, wohnhaft in DK- 2960 Karlslunde, Kalkvaerksvej 12 (Dänemark);

3) Herr Rasmus Slot Nielsen, selbständiger Unternehmer, wohnhaft in DK-1264 København K, c/o Jacques Uhrenholt st. Kongensgade 63A, st. 6 (Dänemark).

Alle sind hierbei vertreten durch Frau Helene Boriths Müller, Anwältin, beruflich wohnhaft in L-1341 Luxemburg, 9, place Clairefontaine,

aufgrund von drei privatschriftlichen Vollmachten.

Welche Vollmachten ne varietur unterzeichnet von der Bevollmächtigten und dem Notar, bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlagen beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komponenten den unterzeichneten Notar ersuchten, die Satzung einer von Ihnen zu gründenden Gesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Name - Sitz - Dauer - Zweck - Kapital

Art. 1. Unter der Bezeichnung SCANDIA SPF S.A. - SOCIETE DE GESTION DE PATRIMOINE FAMILIAL wird hiermit eine Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und Halten sowie die Verwaltung und Veräußerung von finanziellen Vermögenswerten im Sinne des Gesetzes vom 5 August 2005. Die Gesellschaft kann Guthabern jeglicher Art, welche auf einem Konto geführt werden können halten, verwalten und veräußern.

Die Gesellschaft kann keinerlei kommerzieller Aktivität ausüben und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche Ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern; sie wird ihre Geschäfte im Rahmen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft für die Verwaltung von Familienvermögen abwickeln.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt neununddreißigtausendneuhundertneunundneunzig Euro (EUR 39.999,-) eingeteilt in neununddreißigtausendneuhundertneunundneunzig (39.999) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Verwaltung - Aufsicht

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fordern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Art. 8. Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlußfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefaßt; bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Art. 9. Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Generalversammlung.

Art. 10. Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

Art. 11. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden

Geschäftsjahr - Generalversammlung

Art. 12. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum einunddreißigsten Dezember.

Art. 13. Die Einberufungen zu jeder Generalversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von den gesetzlichen Erfordernissen können abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, daß die Aktionäre, um zur Generalversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 14. Die rechtmäßige Zusammensetzung der Generalversammlung vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheißen.

Art. 15. Die Generalversammlung befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Zwischendividenden können durch den Verwaltungsrat ausgeschüttet werden.

Art. 16. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am ersten Mittwoch in Mai um 10.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie die Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft für die Verwaltung von Familienvermögen, einschließlich der ÄnderungsGesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2007.
- 2) Die erste jährliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2008.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, handelnd wie vorstehend, die Aktien wie folgt zu zeichnen:

1) Herr Carl-Johan von Christerson	13.333
2) Herr Jens Christian Hagman	13.333
3) Herr Rasmus Slot Nielsen	13.333
Total:	39.999

Sämtliche Aktien wurden voll in bar eingezahlt; demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von neununddreißigtausendneuhundertneunundneunzig Euro (EUR 39.999,-) wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, daß die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendsechshundertfünfzig Euro.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte

Aktienkapital vertreten, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Generalversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2) Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
 - Herr Carl-Johan von Christerson, selbständiger Unternehmer, geboren am 2. Juli 1961 in Hangö, Finnland, wohnhaft in DK-3490 Kvistgård, Ravnebakkevej 6 (Dänemark);
 - Herr Jens Christian Hagman, selbständiger Unternehmer, geboren am 28. Juli 1970 in Kopenhagen, Dänemark, wohnhaft in DK-2960 Karlslunde, Kalkvaerksvej 12 (Dänemark);
 - Herr Rasmus Slot Nielsen, selbständiger Unternehmer, geboren am 27. Dezember 1977 in Thisted, Dänemark, wohnhaft in DK-1264 København K, c/o Jacques Uhrenholt st. Kongensgade 63 A, st. 6 (Dänemark).
- 3) Zum Kommissar wird ernannt:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung PKF ABAX AUDIT, mit Gesellschaftssitz in L-2212 Luxemburg, 6, Place de Nancy, R.C.S. Luxemburg B 27761.

4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2008.

5) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1341 Luxemburg, 9, Place de Clairefontaine.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Auftrag der Komparenten, dass diese Gründungsurkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Antrag der Komparenten und im Fall von Abweichungen des englischen und des deutschen Textes ist die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Vollmachtnehmerin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: H. Boriths Müller, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 octobre 2007, Relation GRE/2007/4258. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 12. Oktober 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007121767/231/269.

(070140394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Elba Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 840.932,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 129.144.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007121779/242/13.

(070140038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Continuum Media Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.457.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth day of September.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ACCESS INDUSTRIES LLC, a limited liability company governed by the laws of the State of Delaware (U.S.A.), having its registered office at the PRENTICE-HALL CORPORATION SYSTEM, INC., 32, Loockerman Square, Suite L-100 Dover, Delaware 19904, U.S.A. and with registered number 4214614,

duly represented by Ms. Virginie Lepage, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on 14 September 2007.

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of CONTINUUM MEDIA PARTNERS S.A. (the «Company»), a société anonyme having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 97457, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated 29 October 2003, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 18 of 7 January 2004.

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the legal form of the Company in order to transform it from a société anonyme into a société à responsabilité limitée and accordingly to change the name of the Company from CONTINUUM MEDIA PARTNERS S.A. to CONTINUUM MEDIA PARTNERS S.à r.l.

The sole shareholder hereby gives power to Mr. Pierre Beissel or Ms. Virginie Lepage, both lawyers and residing in Luxembourg, each acting individually, to duly amend the register of the shareholders of the Company in order to reflect the transformation from a société anonyme into a société à responsabilité limitée and the change of the Company's name.

Second resolution

Further to the foregoing resolutions, the sole shareholder resolves to fully restate the articles of incorporation of the Company, without modifying the corporate purpose. The new articles of association read as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The company may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the company may use its fund for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the company has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of CONTINUUM MEDIA PARTNERS S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs of a shareholder may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, composed of at least two managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two members of the board of managers.

The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will

determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Third resolution

The sole shareholder confirms the mandates of the previous members of the board of directors as members of the board of managers of the Company, société à responsabilité limitée.

The managers of the Company with an office term of an unlimited period of time are:

- Mr. Peter Thorén, executive vice-chairman, born on 12 January 1956 in New York (U.S.A.), residing at 730, Fifth Avenue, 20th floor, 10019 New York, U.S.A.;

- Mr. Carl Speecke, private employee, born on 5 March 1964 in Kortrijk (Belgium), residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and

- Mr. Benoît Nasr, private employee, born on 26 May 1975 in Charleroi (Belgium), residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

The sole shareholder confirms the mandate of COMCOLUX S.à r.l., with registered office at 67, boulevard Grande Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg, as statutory auditor of the Company, for a undetermined period.

Transitory provisions

For the avoidance of doubt, the Company's financial year shall terminate on 31 December 2007.

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ACCESS INDUSTRIES L.L.C., une société soumise aux lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à PRENTICE-HALL CORPOATION SYSTEM, INC., 32, Loockerman Square 19904, U.S.A., enregistrée sous le numéro 4214614,

ici représentée par Mademoiselle Virginie Lepage, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, le 14 septembre 2007.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'actionnaire unique de CONTINUUM MEDIA PARTNERS S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 97457, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 18 en date du 7 janvier 2004.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de transformer la Société de sa forme actuelle de société anonyme en une société à responsabilité limitée et en conséquence de changer le nom de la Société de CONTINUUM MEDIA PARTNERS S.A. en CONTINUUM MEDIA PARTNERS S.à r.l.

L'actionnaire unique donne pouvoir à Monsieur Pierre Beissel ou Mademoiselle Virginie Lepage, tous deux avocats et résidant à Luxembourg, et chacun pouvant agir individuellement, pour amender le registre d'actionnaires de la société afin de refléter la conversion de société anonyme à une société à responsabilité limitée et le changement de nom de la Société.

Deuxième résolution

Conformément aux résolutions ci-dessus, l'actionnaire unique décide de procéder à la refonte complète des statuts de la Société, sans en modifier l'objet social. Les nouveaux statuts se lisent comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société pourra accomplir toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que tout transfert de propriété immobilière ou mobilière.

La société a en outre pour objet toute opération se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tout titre de brevet de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tout titre et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tout soutien, prêt, avance ou garantie.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de CONTINUUM MEDIA PARTNERS S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social peut être transféré au sein de la même municipalité par simple résolution du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du pays ou dans tout autre pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) parts sociales, d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un actionnaire ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, composé de deux gérants au moins. Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux membres du conseil de gérance.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. En cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'assemblée générale d'actionnaires.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de (i) la majorité des associés (ii) représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. Si la Société n'a qu'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, le dernier jour de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Troisième résolution

L'actionnaire unique confirme les mandats des anciens membres du conseil d'administration de la Société en tant que membres du conseil de gérance de la Société à responsabilité limitée.

Les gérants de la Société sont pour une durée indéterminée:

- Mr. Peter Thorén, vice-président, né le 12 janvier 1956 à New York (U.S.A.), résidant au 730, Fifth Avenue, 20th floor, 10019 New York, U.S.A.;

- Mr. Carl Speecke, employé privé, né le 5 mars 1964 à Kortrijk (Belgique), résidant au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et

- Mr. Benoît Nasr, employé privé, né le 26 mai 1975 à Charleroi (Belgique), résidant au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

L'actionnaire unique confirme le mandat de COMCOLUX S.à r.l, ayant son siège au 67, boulevard Grande Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une durée illimitée.

Dispositions transitoires

Afin d'éviter tout doute, l'exercice social de la Société se terminera le 31 décembre 2007.

Frais et dépenses

Le montant des frais et dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison du présent acte est évalué environ à

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénoms usuels, état civil et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Lepage, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, Relation: LAC/2007/28943. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007121674/242/330.

(070139965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Worldwide Communication Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 68.298.

Extrait du procès-verbal de la réunion de gérance

Première résolution

Le gérant unique décide de transférer le siège au 34B, rue Philippe II, BP 256, L-2012 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WORLDWIDE COMMUNICATION SARL

Signature

Référence de publication: 2007121575/8205/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ05089. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

German Ground Lease Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 112.222.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 septembre 2007:

- Le mandat de l'administrateur, Mr Rolf Caspers, dont l'adresse professionnelle est 2, boulevard Konrad Adenauer L- 1115 Luxembourg est renouvelé.
- Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Pour le Conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2007121580/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01458. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Premium Invest Lux Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 80.604.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement le 3 septembre 2007 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

Monsieur Manfred Dirrheimer

FWU FINANZ- UND WIRTSCHAFTSBERATUNG GmbH, Boschetsrieder Strasse 67, D-81379 München

Madame Annemarie Arens

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

Monsieur Sohail Jaffer

PREMIUM SELECT LUX S.A., 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008,

- de renouveler le mandat de:

KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour PREMIUM INVEST LUX MANAGEMENT S.A.

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007121581/1126/26.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00719. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Rossini Properties Partnership, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 1.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.907.

EXTRAIT

Par décision en date du 02 juillet 2007, le siège social de l'associé de ROSSINI PROPERTIES PARTNERSHIP S.e.c.s., ROSSINI PROPERTIES S.à r.l. a été transféré du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

A compter du 2 juillet 2007, le siège social de l'associé de ROSSINI PROPERTIES PARTNERSHIP S.e.c.s., ROSSINI PROPERTIES S.à r.l., est le 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2007121582/7491/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02432. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Coriolus Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.112.334,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 109.845.

Par décision en date du 2 juillet 2007, le siège social de l'associé de CORIOLUS PROPERTIES S.à r.l., PENGANA CREDO PROPERTY (LUXEMBOURG) PARTNERSHIP S.e.c.s. a été transféré du 63-65, rue de Merl L-2146 Luxembourg au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

A compter du 2 juillet 2007, le siège social de l'associé de CORIOLUS PROPERTIES S.à r.l., PENGANA CREDO PROPERTY (LUXEMBOURG) PARTNERSHIP S.e.c.s. inscrit au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 123185 est le 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2007121583/7491/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02434. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

River Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 108.143.

EXTRAIT

Par décision en date du 2 juillet 2007, le siège social de l'associé de RIVER PROPERTIES S.à r.l., PENGANA CREDO PROPERTY (LUXEMBOURG) PARTNERSHIP S.e.c.s. a été transféré du 63-65, rue de Merl L-2146 Luxembourg au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

A compter du 2 juillet 2007, le siège social de l'associé de RIVER PROPERTIES S.à r.l., PENGANA CREDO PROPERTY (LUXEMBOURG) PARTNERSHIP S.e.c.s. inscrit au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 123185 est le 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2007121587/7491/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02445. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Transnational SBA Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.806.

La FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES fait savoir que le siège social de la société a été dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES sàrl

Signature

Référence de publication: 2007121555/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02906. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Siskin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 73.722.

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 13 août 2007, il a été décidé ce qui suit:

- approuver la démission de Mr Camille Paulus de sa fonction d'administrateur de catégorie A, de Mr Patrick Lorenzato de sa fonction d'administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 18 août 2007 et de nommer, avec effet au 18 août 2007, Mr Johan Dejans, employé privé, demeurant professionnellement au 9, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg en remplacement de Mr. Patrick Lorenzato, et de nommer Mr. Richard Brekelmans, employé privé, demeurant professionnellement au 9, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg en tant qu'administrateur A en remplacement de Mr. Camille Paulus.

Le conseil de d'administration sera, à partir du 18 août 2007, composé comme suit:

- Richard Brekelmans, administrateur A
- Johan Dejans, administrateur B
- Eric Vanderkerken, administrateur B

Le mandat de commissaire de la société DELOITTE S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg a été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007121658/751/26.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02554. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Munimmo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 32.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

MUNIMMO

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007121781/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01585. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Eagle LP S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.474.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the fourteenth of September.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

EAGLE JV S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127.380, hereby represented by Corinne Petit, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on September 12th, 2007.

The power of attorney of the appearing party, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which its acts, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Chapter I. - Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and duration. There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) by the name of EAGLE LP S. à r.l. (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the present articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The Company may:

carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;

acquire, develop, promote, manage, lease and/or sell real estate properties, directly or indirectly, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as perform directly or indirectly all operations relating to real estate matters including but not limited to acting as a trustee in relation to real estate properties;

establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and intellectual property rights (including but not limited to patents and trademarks) of whatever origin; it may also acquire convertible and other debt securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise;

give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees; it may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets;

take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;

borrow from subsidiaries and/or affiliates of the Company and/or any other person or entity in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.»

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s).

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Chapter II. - Corporate capital

Art. 4. Share capital.

4.1 The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) per share.

4.2 The Company's authorised share capital is set at EUR 50,000,000.- (fifty million Euro).

The Board of Managers is authorised to issue 1,999,500 (one million nine hundred ninety nine thousand five hundred) shares and is therefore authorised to bring the subscribed share capital of the Company from its current amount to an amount of EUR 50,000,000.- (fifty million Euro), it being the limit of the authorised share capital.

The Board of Managers is instructed to render effective such increase of the share capital under the authorised capital, in whole or in part, from time to time, for any authorised shares which have not yet been subscribed.

The Board of Managers will decide to issue shares with or without premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of claims or in any other way, and will accept subscriptions for such shares.

Each time Board of Managers will act, or will be required to act, to render effective the increase of capital, as authorised, this article 4 will be amended so as to reflect the result of such action. The Board of Managers will take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

Art. 5. Profit sharing. Each share entitles the owner thereof to the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Transfer of shares. In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholder(s). The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management - Board of Managers.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s), appointed by the general meeting of the shareholder(s) which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each manager. In case of plurality of managers, they shall constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder. The general meeting of the shareholder(s) may at any time and without cause (ad nutum) revoke and replace any manager(s).

Any reference to the Board of Managers in the Articles shall be a reference to the sole manager of the Company as long as the Company only has one manager.

8.2 The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the Chairman).

The Chairman, if any is appointed, will preside at all general meetings of the shareholder(s) and of the Board of Managers. In case of absence of the Chairman, the general meeting of the shareholder(s) or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at the relevant meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any other two members of the Board of Managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the city of Luxembourg.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.4 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

8.5 A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.6 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

8.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax, telex or e-mail. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

8.8 In dealing with third parties, the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this article 8 shall be complied with.

8.9 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of the shareholder(s) fall within the scope of the competence of the Board of Managers. In case the Company only has one manager the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager, and in case of plurality of managers the Company shall be bound by the sole signature of any member of the Board of Managers. The general meeting of the shareholder(s) may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.

8.10 The Board of Managers may delegate part of its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents (either members of the Board of Managers or not) and may revoke such appointments at any time.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.11 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers.

8.12 The effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

Art. 9. Liability of the manager(s). The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. - Secretary

Art. 10. Appointment of a secretary. The Board of Managers may appoint a secretary, either a manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the Secretary).

The Secretary, if any is appointed, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the general meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the general meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers, if any, when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority, which shall be provided only by the Board of Managers, to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. - General meetings of shareholder(s)

Art. 11. Annual and extraordinary general meetings of the shareholder(s). An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 12. Shareholder(s)' voting rights. Each shareholder may participate in general meeting of the shareholder(s) irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at any general meeting of the shareholder(s).

Art. 13. Quorum - Majority. Resolutions of the general meeting of the shareholder(s) are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles, to dissolve or liquidate and to merge the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

As long as the Company has no more than 25 shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit

draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or telegram or telex or e-mail transmission).

Chapter VI. - Financial year - Financial statements - Profit sharing

Art. 14. Financial year. The Company's financial year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 15. Financial statements. Each year the books are closed and the Board of Managers prepares the financial statements of the Company (including a balance sheet, a profit and loss accounts and the notes to the annual accounts) in accordance with the relevant Luxembourg legal provisions.

Art. 16. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above financial statements at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to their shareholding in the Company.

The general meeting of the shareholder(s) shall have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholder(s) must agree, in accordance with paragraph 2 of article 13 of the Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 19. Liquidation. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidator(s), whether shareholder(s) or not, appointed by the general meeting of the shareholder(s) who will determine its/their powers and remuneration.

Chapter VIII. - Audit

Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company must appoint a statutory auditor (commissaire aux comptes) only when it has more than 25 shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises) must be appointed whenever the exemption provided for by articles 69 and 35 of the law of 19 December 2002 concerning the trade and companies register and the bookkeeping and the annual accounts of the companies does not apply.

Chapter IX. - Governing law

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, EAGLE JV S. à r.l. (the Sole Shareholder) hereby declares that it subscribes to all the 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, representing the total share capital of the Company of an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro).

All these 500 (five hundred) shares have been fully paid up by the Sole Shareholder by means of a payment in cash, so that the subscription amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, and the undersigned notary expressly acknowledges such payment.

Transitory provisions

By way of derogation of article 14 of the Articles, the Company's first financial year is to run from the date hereof to 31 December 2008.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 2,000.- (two thousand euro).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder has adopted the following resolutions:

1. The Sole Shareholder resolves to set the number of managers of the Company at 2 (two).
2. The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:
 - a) Mr. Phillip John Williams, born on October 22, 1968 in Carmarthen, United Kingdom, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

b) Mark Weeden, born in London (United Kingdom) on 4 December 1954, professionally residing at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

3. The Sole Shareholder resolves to set the registered office of the Company at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

EAGLE JV S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.380, ici représentée par Corinne Petit, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 12 septembre 2007.

La procuration de la partie comparante, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, ès-qualité en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit.

Chapitre I^{er} . - Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1. Nom et durée. Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de EAGLE LP S.à r.l. (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet social. La Société peut:

accomplir toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations;

acquérir, développer, promouvoir, gérer, louer et/ou vendre des propriétés immobilières, directement ou indirectement, au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger ainsi que réaliser directement ou indirectement toutes opérations relatives à des matières immobilières incluant de manière non limitative l'activité de trustee en relation avec des propriétés immobilières;

créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et de droits intellectuels (en ce compris mais de manière non limitative des brevets et marques) de toute origine; elle peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissement, souscription, prise ferme ou option, et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement;

peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties; elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs;

prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, en ce compris et de manière non limitative, toutes transactions commerciales, financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de son objet social;

emprunter de ses filiales et/ou de sociétés appartenant au même groupe que la Société et/ou de toute autre personnes ou entités sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique/des associés.

La Société peut avoir des bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Chapitre II. - Capital social

Art. 4. Capital.

4.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

4.2 Le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'euros).

Le ou les gérants de la Société sont autorisés et mandatés d'émettre 1.999.500 (un million neuf cent quatre vingt dix neuf mille cinq cents) parts sociales et sont donc autorisés à amener le capital social de son montant actuel à un montant de EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'euros), étant la limite du capital autorisé.

Le ou les gérants de la Société sont autorisés et mandatés de réaliser cette augmentation, en tout ou en partie, de temps à autre, pour de quelconques parts autorisées qui n'ont pas encore été souscrites.

Le ou les gérants décideront d'émettre des parts, avec ou sans prime, à libérer en espèces, par apport en nature, par conversion de créances ou par tout autre moyen, et accepteront des souscriptions pour ces parts.

Chaque fois que le ou les gérants auront fait constater authentiquement une augmentation de capital, telle qu'autorisé, l'article 4 des Statuts de la Société sera adapté de manière à refléter le résultat de cette action; le ou les gérants prendront ou autoriseront une personne pour prendre les mesures nécessaires afin de faire acter et publier cette modification.

Art. 5. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe du nombre de parts sociales existantes.

Art. 6. Transfert de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables en suffisance.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts sont d'application.

Chapitre III. - Gérance

Art. 8. Gérance - Conseil de Gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), nommés par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui décide de leur rémunération et des modalités de nomination de chaque gérant. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut à tout moment et sans justifier d'une raison (ad nutum) révoquer et remplacer n'importe quel gérant.

Toute référence au Conseil de Gérance dans les Statuts doit être entendue d'une référence au gérant unique de la Société aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul gérant.

8.2 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres (le Président).

Le Président, si un est nommé, présidera toutes les assemblées générales de l'associé unique/des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale de l'associé unique/des associés, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, choisira une autre personne en tant que président pro tempore par vote de la majorité des membres présents ou représentés à l'assemblée en question.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou par deux autres membres du Conseil de Gérance.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions se tiennent au lieu, jour et heure indiqués dans la convocation. Les réunions sont en principe, tenues dans la ville de Luxembourg.

Il peut être renoncé à la convocation de l'accord de chaque gérant donné par écrit, télécopie, télex ou e-mail. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps indiqués dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8.4 Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, télécopie, télex ou e-mail un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

8.5 Un gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg est équivalente à une participation en personne à une telle réunion, et la réunion tenue de telle manière est réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.6 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

8.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par voie de résolution circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.8 Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance aura les pouvoirs d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'exécuter et d'approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.

8.9 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'associé unique/des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance. Si la Société n'a qu'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature unique de tout membre du Conseil de Gérance. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

8.10 Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (membre du Conseil de Gérance ou non) et peut révoquer de telles nominations à tout moment.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en a une), la durée du mandat ainsi que toute autre modalité appropriée du mandat.

8.11 Les décisions du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans un registre spécial et signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance.

8.12 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV. - Secrétaire

Art. 10. Nomination d'un secrétaire. Le Conseil de Gérance peut nommer un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le Secrétaire).

Le Secrétaire, si un est nommé, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de garder les procès-verbaux et les comptes-rendus du Conseil de Gérance et des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de leurs transactions dans un registre tenu à cette fin, et il effectuera, si nécessaire, des tâches similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il en existe). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité, qui lui sera donnée exclusivement par le Conseil de Gérance, d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V. - Assemblées générales de l'associé unique/des associés

Art. 11. Assemblées générales annuelles et extraordinaires de l'associé unique/des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique/des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la ville de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique/des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Art. 12. Droit de vote d'associé(s). Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales de l'associé unique/des associés indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un mandataire qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées générales de l'associé unique/des associés.

Art. 13. Quorum - Majorité. Les résolutions de l'assemblée générale de l'associé unique/des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts et celles pour dissoudre, liquider ou fusionner la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Tant que la Société n'a pas plus de 25 associés, les résolutions de l'associé unique/des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la/des résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, téléfax, télégamme, télex ou e-mail).

Chapitre VI. - Exercice social - Comptes annuels - Répartition

Art. 14. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de Gérance prépare les comptes annuels de la Société (composés d'un bilan, d'un compte de pertes et profits et d'annexes aux comptes annuels), conformément aux dispositions législatives luxembourgeoises applicables.

Art. 16. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance des comptes annuels susmentionnés au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

Le solde peut être distribué à l'associé unique/aux associés en proportion des parts sociales qu'il(s) détiennent dans la Société.

L'assemblée générale de l'associé unique/des associés a le pouvoir de déclarer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. L'associé unique/les associés doi(ven)t donner leur accord, conformément aux dispositions de l'article 13, paragraphe 2 des Statuts, à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Art. 19. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui déterminera ses/leurs pouvoirs et sa/leur rémunération.

Chapitre VIII. - Vérification des comptes

Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises.

Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit nommer un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé lorsque l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

Chapitre IX. - Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus dans les Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

Les Statuts ayant été ainsi établis, EAGLE JV S. à r.l. (l'Associé Unique), déclare souscrire toutes les 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros).

Toutes ces 500 (cinq cents) parts sociales ont été libérées entièrement par l'Associé Unique au moyen d'un paiement en numéraire, de sorte que le montant de souscription de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) est immédiatement à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, et le notaire instrumentant constate expressément un tel paiement.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 14 des Statuts, le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et se clôturera le 31 décembre 2008.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à approximativement EUR 2.000,- (deux mille euros).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

1. L'Associé Unique décide de fixer le nombre de gérants de la Société à deux (2).
2. L'Associé Unique décide de nommer les deux (2) personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - a) Phillip John Williams, né à Carmarthen (Royaume-Uni) le 22 octobre 1968, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - b) Mark Weeden, né à Londres (Royaume-Uni) le 4 décembre 1954, avec adresse professionnelle au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
3. L'Associé Unique décide de fixer le siège social de la Société au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, LAC/2007/27412. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007123834/5770/467.

(070142794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

"Lex II Investments Holdings S.A.", Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 98.289.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

LEX II INVESTMENTS HOLDINGS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007124479/550/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10223. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Standing House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8228 Mamer, 29, rue Nicolas Flener.

R.C.S. Luxembourg B 80.762.

Le bilan au 10 octobre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007124480/2848/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ05084. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Umiak Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 59.273.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2007.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007124437/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04225B. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Gugler PVC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 132.371.

STATUTS

L'an deux mille sept, le trente et un août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- 1- Monsieur Lucas Jean-Yves, directeur d'agence, demeurant à F-25870 Geneuille, 8 b, rue Cademène,
- 2- Madame Engel Valérie, dirigeante de sociétés, demeurant à F-25000 Besançon, 28b, rue de Cassotte,
- 3- Monsieur Gugler Klaus, dirigeant de sociétés, demeurant à D-67133 Maxdorf, Sohlstrasse 63,
- 4- Madame Loubet Anne, juriste, demeurant à L-2265 Luxembourg, 23, rue de la Toison d'Or,
- 5- FININVEST GUGLER S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 103.400,

ici représentée par deux de ses administrateurs Monsieur Lux Valéry, dirigeant de sociétés, demeurant à L-1538, 2, place de France et Madame Loubet Anne, juriste, demeurant à L-2265 Luxembourg, 23, rue de la Toison d'Or.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de GUGLER PVC S.A.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout endroit à l'intérieur de la commune du siège social. La société peut établir, par simple décision du conseil d'administration, des sièges administratifs, succursales, agences, comptoirs et dépôts, tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet, directement ou indirectement, tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- l'achat, le négoce, la vente et la pose de fermetures en bâtiment et ce par tous moyens et procédés,
- le conseil à la clientèle dans les domaines sus-mentionnés.

La société pourra également prendre toutes participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères.

Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations ou transactions mobilières, immobilières, financières et commerciales qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les formes requises pour les modifications des statuts.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à soixante-dix mille euros (70.000,- euros) divisé en sept mille (7.000) actions ayant chacune une valeur nominale de dix euros (10,- euros).

La société est autorisée, dans les termes et conditions de la loi, de racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire, étant précisé que les actions sont nominatives jusqu'à leur entière libération.

La société reconnaît une seule personne par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme étant le seul propriétaire dans les relations avec la société.

Art. 7.

a) Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

b) Le transfert des actions entre vifs à des non-actionnaires est soumis à un agrément donné en assemblée générale des actionnaires représentant au moins la moitié (1/2) du capital social.

En cas de décès d'un actionnaire, le transfert des actions à des non-actionnaires est soumis à l'agrément des propriétaires des actions représentant la moitié (1/2) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Art. 8. Les héritiers, légataires, ayants-droit ou créanciers d'un actionnaire, ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, provoquer l'apposition de scellés ou l'inventaire des biens et valeurs de la société ni en demander le partage ou la licitation, ni prendre des mesures conservatoires ou s'immiscer de quelque manière que ce soit dans son administration.

Titre III. Administration

Art. 9. La société est administrée par un conseil de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale.

La durée de leur mandat ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles. L'assemblée générale des actionnaires peut les révoquer à tout moment.

Art. 10. Le conseil d'administration de la Société nomme un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent. Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par tous moyens, même verbalement.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour engager la société. Ses décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés à condition que la moitié au moins des membres soient présents ou représentés.

Les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration, auront le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du conseil d'administration.

La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière des affaires de la société ainsi que de la représentation de la société ou dans le cadre des limites précisées par le Conseil d'Administration.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs délégués, qui seront également chargés de l'exécution des décisions du conseil. Le conseil d'administration peut aussi confier la direction, soit de l'ensemble, soit de telle partie des activités sociales à un ou plusieurs directeurs ou fondateurs de pouvoir.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. L'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires, associés ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans pour exercer une surveillance sur la société.

Ils sont rééligibles. L'assemblée peut les révoquer à tout moment. L'assemblée fixe leur rémunération.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société et qui figurent à l'ordre du jour.

Art. 14. L'assemblée générale ordinaire se réunit annuellement le troisième jeudi du mois de février à 17 heures.

L'assemblée peut être convoquée extraordinairement chaque fois que l'intérêt de la société l'exige.

L'assemblée ordinaire ou extraordinaire se tient au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation. Si le jour de la tenue de l'assemblée générale ordinaire est un jour férié, l'assemblée se tiendra le jour ouvrable suivant, à la même heure.

Art. 15. L'assemblée générale tant annuelle qu'extraordinaire se réunit sur la convocation du conseil d'administration ou du commissaire aux comptes. Les convocations contiennent l'ordre du jour et sont faites par courrier, huit jours francs avant l'assemblée ou dans les formes et délais prescrits par la loi.

Les convocations contiendront l'ordre du jour, la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale.

Art. 16. Toute assemblée générale est présidée par le président qu'elle désigne. A défaut de désignation, l'administrateur le plus âgé présidera l'assemblée.

Le président désigne le secrétaire. L'assemblée choisit un scrutateur parmi les personnes assistant à l'assemblée.

Art. 17. Chaque action de capital donne droit à une voix.

Les décisions de toute assemblée générale ordinaire ou extraordinaire ne sont valablement prises que si elles respectent les conditions de quorum et de majorité prévues dans la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Titre VI. Exercice social

Art. 18. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Titre VII. Dispositions générales

Art. 19. Pour l'exécution des présents statuts, tous les actionnaires, administrateurs ou commissaires de la société font élection de domicile au siège social de la société où toutes communications, sommations, assignations et significations pourront être faites valablement.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Titre VIII. Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre de l'année 2008.

2) L'assemblée générale ordinaire se réunira pour la première fois en l'an 2009.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1- Monsieur Lucas Jean-Yves, précité, deux mille huit cents actions	2.800
2- Mademoiselle Engel Valérie, précitée, sept cents actions	700
3- Monsieur Gugler Klaus, précité, sept cents actions	700
4- Madame Loubet Anne, précitée, sept cents actions	700
5. FININVEST GUGLER S.A., précitée, deux mille cent actions	2.100
Total: sept mille actions	<u>7.000</u>

Les sept mille actions ont été entièrement libérées, de sorte que le montant de soixante-dix mille (70.000,-) euros est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille cinq cents (2.500,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des premiers administrateurs est fixé à trois.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Lux Valéry, dirigeant de sociétés, né le 12 avril 1971 à Belfort (France) demeurant à L-1538, 2, place de France;

- Monsieur Lucas Jean-Yves, né le 10 février 1970 à Saint Mandé (France), directeur d'agence, demeurant à F-25870 Geneuille, 8 b, rue Cademène;

- FININVEST GUGLER SA, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro

103.400 représentée par Madame Loubet Anne, née le 12 avril 1973 (France), juriste, demeurant à L-2265 Luxembourg, 23 rue de la Toison d'Or.

3) Monsieur Lucas Jean-Yves, directeur d'agence, demeurant à F-25870 Geneuille, 8 b, rue Cademène, est nommé administrateur-délégué chargé de la gestion journalière de la société avec pouvoir de signature individuelle dans le cadre de la gestion des affaires courantes.

4) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Madame Engel Valérie, née le 29 octobre 1965 à Strasbourg (France), dirigeante de sociétés, demeurant à F-25000 Besançon, 28 b, rue de Cassotte.

5) Les mandats des premiers administrateurs, respectivement du commissaire aux comptes, expireront à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en l'an 2013.

6) Le siège de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-Y. Lucas, V. Engel, K. Gugler, A. Loubet, V. Lux, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, LAC/2007/25761. — Reçu 700 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt / C. Frising.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007122966/5770/165.

(070140802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

GER LOG 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 113.079.

In the year two thousand seven, on the thirteenth day of September.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of GER LOG 5 S.A., a company governed by the laws of Luxembourg in the form of a société anonyme having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and registered with the Company Register of Luxembourg under number B 113.079 (hereinafter referred to as the «Company»), incorporated by a notarial deed on December 23 2005. The articles of association have been amended for the last time by a deed of M^e Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on January 30, 2007, published in Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 820 of May 8, 2007.

In the absence of Ms Samia Rabia, Chairman of the board of directors of the Company, the extraordinary general meeting was opened and presided by Mr Bjorn Kunoy, jurist, professionally residing at Kansallis House, 1, Place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg, duly appointed by the majority of the shareholders present or represented as Chairman pro tempore (the «Chairman»).

The Chairperson appointed as secretary Mr Mustafa Nezar, jurist, residing in Russange (F).

The meeting elected as scrutineer Ms Frederique Hengen, Avocat à la Cour, professionally residing at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairperson, the secretary and the scrutineer drew up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the proxyholders, the members of the board and the notary, deed together with the proxies and be submitted together with this deed to the registration authorities.

The Chairperson declared and requested the notary to record that:

I.- According to the attendance list, the shareholders representing the full amount of the share capital of two hundred and fifty-two thousand six hundred and ninety euros (EUR 252,690.-) divided into twenty thousand two hundred and fifteen (20,215) shares of category A («A Shares») and five thousand and fifty-four (5,054) shares of category B («B Shares») are validly represented at the meeting. The shareholders, who have been duly informed of the agenda of the present meeting, have consented to the holding of the meeting at short notice. The meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

II.- The agenda of the meeting was the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of ninety-six thousand six hundred and thirty euros (EUR 96,630.-) by the issuance of seven thousand seven hundred and thirty (7,730) new A Shares having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each and one thousand nine hundred and thirty-three (1,933) new B Shares having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each so as to raise it from its current amount of two hundred and fifty-two thousand six

hundred and ninety euros (EUR 252,690.-) divided into twenty thousand two hundred and fifteen (20,215) A shares and five thousand and fifty-four (5,054) B Shares of a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each, to three hundred forty-nine thousand three hundred and twenty euros (EUR 349,320.-) represented by twenty-seven thousand nine hundred and forty-five (27,945) A Shares and six thousand nine hundred and eighty-seven (6,987) B Shares of a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each;

2. Subscription by IG LOG 2 S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg and having its registered office at 69, boulevard de Pétrusse, L-2320 Luxembourg («Shareholder A») of seven thousand seven hundred and thirty (7,730) new A Shares of a nominal value of ten euros (EUR 10.-) and in consideration of a cash contribution amounting to seventy seven thousand and three hundred euros (EUR 77,300.-);

3. Subscription by UBERIOR EUROPE LTD incorporated under the laws of Scotland at Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5 DH, UK («Shareholder B») of one thousand nine hundred and thirty-three (1,933) new B Shares of a nominal value of ten euros (EUR 10.-) and in consideration of a cash contribution amounting to nineteen thousand three hundred and thirty (19,330) Euros (EUR 19,330.-);

4. Subsequent amendments of the Article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the above increase of share capital;

5. Authorization to any lawyer of the law firm WILDGEN to amend the share register of the Company and in general, to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present minutes; and

6. Any other business.

The meeting having approved the Chairperson's statement and having been validly constituted and convened, it has deliberated and, by separate and unanimous vote, it has taken following special and ordinary resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of ninety-six thousand six hundred and thirty euros (EUR 96,630.-) by the issuance of seven thousand seven hundred and thirty (7,730) new A Shares having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each and one thousand nine hundred and thirty-three (1,933) new B Shares having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) so as to raise it from its current amount of two hundred and fifty two thousand six hundred and ninety euros (EUR 252,690.-) divided into twenty thousand two hundred and fifteen (20,215) A shares and five thousand and fifty-four (5,054) B shares of a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each, to three hundred forty-nine thousand three hundred and twenty euros (EUR 349,320.-) represented by twenty seven thousand nine hundred and forty-five (27,945) A Shares and six thousand nine hundred and eighty-seven (6,987) B Shares of a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each.

Second resolution

The general meeting resolved that the Company will issue seven thousand seven hundred and thirty (7,730) new A Shares having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each, having the same rights and obligations as the existing A Shares.

The new A Shares will be issued against a payment in cash of seventy seven thousand and three hundred euros (EUR 77,300.-) fully paid by the Shareholder A.

The general meeting resolved that the Company will issue one thousand nine hundred and thirty-three (1,933) new B Shares having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each new B Shares with a par value of ten euros (EUR 10.-) each, having the same rights and obligations as the existing B Shares.

The new Shares will be issued against a payment in cash of nineteen thousand three hundred and thirty euros (EUR 19,330.-) fully paid in by the Shareholder B.

Subscription and payment

Further appeared the said Mr Bjorn Kunoy, prenamed, acting in his capacity as duly appointed attorney of the Shareholder A by virtue of a power of attorney granted on 13 September 2007.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxy holder, the members of the board and the notary to be submitted together with this deed to the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Shareholder A, prenamed, issue seven thousand seven hundred and thirty (7,730) new A Shares having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each, and to make payment in full and in cash for such new A Shares, in an aggregate amount of seventy-seven thousand and three hundred euros (EUR 77,300.-).

In consideration for the above-payment the Company will therefore issue seven thousand seven hundred and thirty (7,730) new A Shares having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each to the Shareholder A.

Thereupon the general meeting resolved to accept the said subscriptions and payments and to allot seven thousand seven hundred and thirty (7,730) new A Shares having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each to the Shareholder A.

Consequently, the Shareholder A will hold twenty seven thousand nine hundred and forty five (27,945) A Shares of the Company.

Further appeared the said Ms. Frédérique Hengen, prenamed, acting in her capacity as duly appointed attorney of the Shareholder B by virtue of a power of attorney granted on September 12, 2007.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder, the members of the board and the notary to be filed at the same time with the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Shareholder B, prenamed, one thousand nine hundred and thirty three (1,933) new B Shares and to make payment in full and in cash for such new B Shares in an aggregate amount of nineteen thousand three hundred and thirty euros (EUR 19,330.-).

In consideration for the above-payment the Company will therefore issue one thousand nine hundred and thirty three (1,933) new B Shares having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each to the Shareholder B.

Thereupon the general meeting resolved to accept the said subscriptions and payments and to allot one thousand nine hundred and thirty three (1,933) new B Shares having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each to the Shareholder B.

Consequently, the Shareholder B will hold six thousand nine hundred and eighty-seven (6,987) B Shares of the Company.

It results from a blocking certificate issued by the bank DEXIA BIL LUXEMBOURG, having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg that the amount of ninety six thousand six hundred and thirty euros (EUR 96,630.-) is blocked on the Company's bank account in relation to the present increase of share capital.

Third resolution

The general meeting resolved to amend the Article 5 paragraph one of the article of association so as to reflect the above increase of share capital, which shall henceforth be read as follows:

« Art. 5. Share Capital.

5.1 The subscribed capital of the Company is set at three hundred and forty-nine thousand three hundred and twenty euros (EUR 349,320.-) represented by thirty four thousand nine hundred and thirty two (34,932) shares having a par value of ten euros (EUR 10.-) each, divided into twenty seven thousand nine hundred and forty five euros (EUR 27,945.-) class A Shares (the «A Shares») and six thousand nine hundred and eighty seven (6,987) class B shares (the «B Shares») and, together with the A Shares, (hereinafter the «Shares»).

Fourth resolution

The general meeting resolved to authorize any lawyer of the law firm WILDGEN, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg to amend the share register of the Company as to reflect the above subscription and to do everything necessary and incidental to the above resolutions.

There being no further business, the meeting is terminated.

Declarations, costs, evaluation

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated increase of capital, is estimated at two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Junglinster, in the Office, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize septembre.

Devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire de GER LOG 5 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113.079 (la «Société»), constituée en vertu d'un acte notarié en date du 23 décembre 2005. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 janvier 2007 publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 820 du 8 mai 2007.

En l'absence de Mme Samia Rabia, Président du conseil d'administration de la société, l'assemblée générale extraordinaire était présidée par Monsieur Bjorn Kunoy, juriste, demeurant professionnellement à Kansallis House, 1, Place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg dûment désigné président pro tempore par la majorité des membres présents ou représentés à l'assemblée (le Président).

Le Président a nommé comme secrétaire Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à Russange (F).

L'assemblée a élu comme scrutateur Madame Frederique Hengen, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président, le secrétaire et le scrutateur de vote ont dressé la liste de présence, qui, après avoir été signée ne varietur par les mandataires, les membres du conseil et le notaire, resta annexée au présent acte avec les procurations pour être enregistrée en même temps que le présent acte auprès des autorités d'enregistrement.

Le président déclara et requit du notaire d'acter que:

I.- Conformément à la liste de présence, les actionnaires représentant l'ensemble du capital social soit deux cent cinquante-deux mille et six cent quatre-vingt dix euros (EUR 252.690,-) divisé en vingt mille deux cent et quinze (20.215) actions de catégories A («les Actions A») et cinq mille et cinquante quatre (5.054) actions de catégorie B («les Actions B»), représentent valablement l'assemblée. Les actionnaires, qui ont été valablement informé de l'ordre du jour de la présente assemblée, ont consenti à la tenue de l'assemblée dans un bref délai. Ainsi l'assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'agenda.

II.- L'agenda de l'assemblée fut le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-seize mille six cent trente euros (96.630,- euros) par l'émission de sept mille sept cent et trente (7.730) nouvelles Actions A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,- euros) chacune et mille neuf cent trente trois (1.933) nouvelles Actions B d'une valeur nominale de dix euros (10,- euros) chacune afin de le porter de son montant actuel de deux cent cinquante-deux mille six cent quatre-vingt-dix euros (EUR 252.690,-) divisé en vingt mille deux cent quinze (20.215) Actions A et cinq mille cinquante-quatre (5.054) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (10,- euros) chacune, à un nouveau montant de trois cent quarante-neuf mille trois cent vingt euros (EUR 349.320,-) représenté par vingt-sept mille neuf cent quarante-cinq (27.945) Actions A et six mille neuf cent quatre-vingt-sept (6.987) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune;

2. Souscription par IG LOG 2 S.à r.l, une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg («Actionnaire A») sept mille sept cent trente (7.730) nouvelles Actions A d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune et paiement corrélatif en numéraire pour un montant global de soixante dix-sept mille trois cents euros (EUR 77.300,-);

3. Souscription par UBERIOR EUROPE LIMITED, une société de droit écossais ayant son siège social Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5DH, Ecosse («Actionnaire B») de mille neuf cent trente-trois (1.933) nouvelles Actions B d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune et paiement corrélatif en numéraire pour un montant global de dix-neuf mille trois cent trente euros (19.330,-);

4. Modifications subséquentes de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus;

5. Autorisation donnée à tout avocat de l'Etude WILDGEN de modifier le registre des actions de la Société et plus généralement d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives aux résolutions prises en vertu de la présente assemblée; et

6. Divers.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations du Président et ayant été valablement constituée et convoquée, a délibéré et, par un vote séparé et unanime, les résolutions spéciales et ordinaires suivantes ont été prises:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-seize mille six cent trente euros (EUR 96.630,-) par l'émission de sept mille sept cent trente (7.730) nouvelles Actions A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,- euros) chacune mille neuf cent trente-trois (1.933) nouvelles Actions B d'une valeur nominale de dix euros (10,- euros) chacune afin de le porter de son montant actuel de deux cent cinquante-deux mille six cent quatre-vingt-dix euros (EUR 252.690,-) divisé en vingt mille deux cent quinze (20.215) Actions A et cinq mille cinquante-quatre (5.054) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (10,- euros) chacune, à un nouveau montant de trois cent quarante-neuf mille trois cent vingt euros (EUR 349.320,-) représenté par vingt-sept mille neuf cent quarante-cinq (27.945) Actions A et six mille neuf cent quatre-vingt-sept (6.987) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Seconde résolution

L'assemblée générale a décidé que la Société émettra sept mille sept cent trente (7.730) nouvelles Actions A d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Actions A existantes.

Les nouvelles Actions A seront émises en contrepartie du paiement en espèces de soixante dix-sept mille et trois cents euros (EUR 77.300,-), entièrement payées par l'Actionnaire A.

L'assemblée a décidé que la Société émettra mille neuf cent trente-trois (1.933) nouvelles Actions B d'un montant nominal de dix euros (10,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Actions B existantes.

Les nouvelles Actions B seront émises en contrepartie du paiement en espèces de dix-neuf mille trois cent trente euros (EUR 19.330,-) entièrement payées par l'Actionnaire B.

Souscription et paiement

Maintenant comparait Monsieur Bjorn Kunoy, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire de l'Actionnaire A, en vertu d'une procuration datée du 13 septembre 2007.

Ladite procuration sera annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire pour être enregistrée avec le présent acte auprès des autorités d'enregistrement.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Actionnaire A susnommé pour sept mille sept cent trente (7.730) nouvelles Actions A d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, et payer en intégralité et en numéraire pour ces nouvelles actions A, un montant total de soixante dix-sept mille trois cents euros (EUR 77.300,-).

En considération du paiement ci-dessus, la Société émettra sept mille sept cent trente (7.730) nouvelles Actions A ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune à l'Actionnaire A.

Sur ce, l'assemblée générale décide d'accepter lesdits souscriptions et paiements et d'attribuer sept mille sept cent trente (7.730) Actions A avec une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune à l'Actionnaire A.

En conséquence, l'Actionnaire A détiendra vingt-sept mille neuf cent quarante-cinq euros (EUR 27.945,-) Actions A de la Société.

Maintenant comparait Madame Frédérique Hengen, prénommée, agissant en qualité de mandataire de l'Actionnaire B, en vertu d'une procuration datée du 12 septembre 2007.

Ladite procuration, sera annexée au présent acte, après avoir été signée par le mandataire, les membres du bureau et le notaire pour être enregistrée en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

La comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Actionnaire B, susnommé pour mille neuf cent et trente-trois (1.933) nouvelles Actions B et payer en intégralité et en numéraire pour ces actions, un montant total de dix-neuf mille et trois cent et trente euros (EUR 19.330,-).

En considération du paiement ci-dessus, la Société émettra mille neuf cent et trente-trois (1.933) nouvelles Actions B d'une valeur nominale de dix euros (10,- euros) chacune à l'Actionnaire B.

Sur ce, l'assemblée générale décide d'accepter lesdits souscriptions et paiements et d'attribuer mille neuf cent et trente-trois (1.933) nouvelles Actions B ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune à l'Actionnaire B.

En conséquence, l'Actionnaire B détiendra six mille neuf cent et quatre-vingt sept (6.987) Actions B de la Société.

Il résulte d'un certificat de blocage émis par la banque DEXIA BIL LUXEMBOURG, ayant son siège social 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, que le montant de quatre-vingt-seize mille six cent et trente euros (EUR 96.630,-) est bloqué sur le compte de la Société en relation avec la présente augmentation de capital.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 paragraphe 1^{er} des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital, qui devra désormais être lu comme suit:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à trois cent quarante neuf mille trois cent et vingt euros (EUR 349.320,-) représenté par trente-quatre mille neuf cent et trente-deux (34.932) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, divisé en vingt-sept mille neuf cent et quarante-cinq (27.945,-) actions de catégorie A («les Actions A») et six mille neuf cent et quatre-vingt-sept (6.987) actions de catégorie B («les Actions B») et ensemble avec les Actions A, ci-après «les Actions»).

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé d'autoriser tout avocat ou juriste de l'Etude WILDGEN, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, à modifier le registre des actions de la Société afin de refléter la souscription énoncée ci-dessus et plus généralement d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives aux résolutions énoncées ci-dessus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président a clos l'Assemblée.

Déclarations, frais et évaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, qui incombent à la Société suite à la présente augmentation de capital, est évalué à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg à la date donnée en tête.

La lecture ayant été faite aux personnes comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Kunoy, M. Nezar, F. Hengen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, LAC/2007/26941. — Reçu 966,30 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007124235/220/259.

(070142871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

**Jan De Nul Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Inai Kiara International S.A.).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 92.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

JAN DE NUL LUXEMBOURG S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007124440/3083/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02570. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070139684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

**Jan De Nul Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Inai Kiara International S.A.).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 92.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

JAN DE NUL LUXEMBOURG S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007124441/3083/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02573. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070139682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Entreprise de Toiture J. Zender & Cie s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 58.174.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007124439/510/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02839. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070140259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

SCP deMilo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 77.392.

Constituée par-devant M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} août
2000, acte publié au Mémorial C n^o 50 du 25 janvier 2001.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCP deMilo S.à r.l.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007124506/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03801. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Baatz Matériel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9147 Erpeldange, Zone Industrielle In Diefert.

R.C.S. Luxembourg B 94.983.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 27 septembre 2007.

Pour BAATZ MATERIEL S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2007124489/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09553. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Tilinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 113.827.

L'an deux mille sept, le vingt septembre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TILINVEST S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 827 du 25 avril 2006.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du 3 avril 2006, passé par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1288 du 4 juillet 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg, représentant tous les actionnaires par procuration.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 1.332,- (mille trois cent trente-deux euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 33.332,- (trente-trois mille trois cent trente-deux euros) à EUR 34.664,- (trente-quatre mille six cent soixante-quatre euros) par l'émission de 666 (six cent soixante-six) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune, assortie chacune d'une prime d'émission de EUR 298,- (deux cent quatre-vingt-dix huit euros) par apport en numéraire.

2. Acceptation et renonciation par les actionnaires actuels à leur droit préférentiel de souscription;

3. Souscription et paiement;

4. Modification des statuts pour prendre en compte les résolutions prises ci-dessus;

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires

des actionnaires représentés ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 1.332,- (mille trois cent trente-deux euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 33.332,- (trente-trois mille trois cent trente-deux euros) à EUR 34.664,- (trente-quatre mille six cent soixante-quatre euros) par l'émission de 666 (six cent soixante-six) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune, ces actions nouvelles étant émises moyennant paiement d'une prime d'émission de EUR 298,- (deux cent quatre-vingt-dix huit euros) par action.

Deuxième résolution

L'assemblée constate la renonciation par tous les actionnaires actuels à l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et accepte la souscription des 666 (six cent soixante-six) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune comme suit:

Souscription-Paiement

Monsieur René Proglio, né à Antibes (France), le 29 juin 1949, ici représentée par Flora Gibert prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, intervient aux présentes et confirme la souscription de 500 (cinq cents) nouvelles actions et leur libération intégrale par un apport en numéraire, de sorte que la somme de EUR 1.000,- (mille euros) pour le capital et EUR 149.000,- (cent quarante-neuf mille euros) pour la prime d'émission est à la disposition de la société.

Monsieur Charles-Edouard Kopff, né à Caudéran (France), le 11 juillet 1969, ici représentée par Flora Gibert prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé, intervient aux présentes et confirme la souscription de 166 (cent soixante-six) nouvelles actions et leur libération intégrale par un apport en numéraire, de sorte que la somme de EUR 332,- (trois cent trente deux euros) pour le capital et EUR 49.468,- (quarante-neuf mille quatre cent soixante huit euros) pour la prime d'émission est à la disposition de la société.

L'Assemblée constate que le montant total de EUR 199.800,- (cent quatre-vingt-dix neuf mille huit cents euros) est à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire par un certificat bancaire.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence les statuts pour y refléter les décisions prises ci-avant, et de donner la teneur suivante au premier alinéa de l'article 5 des statuts:

« **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente-quatre mille six cent soixante-quatre euros (34.664,- EUR) représenté par dix-sept mille trois cent trente-deux (17.332) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune».

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ quatre mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Gibert, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, Relation: LAC/2007/27846. — Reçu 1.998 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007122344/211/81.

(070141406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Lybra Luxembourg IV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 89.450,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 103.506.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth day of August.

Before Maître Paul Frieders, notary, residing in Luxembourg,

there appeared for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of LYBRA LUXEMBOURG IV S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 103.507 (the Company), incorporated on 13 October 2004 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 1313 of 23 December 2004, page 63005. The articles of association of the Company (the Articles) have been last amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, of 14 December 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 435 of 11 Mai 2005, page 20852.

1. COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY FUND (BERMUDA), L.P., a limited Partnership organised under the laws of Bermuda, having its registered office at 6, Front Street, Hamilton HM11, Bermuda,

hereby represented by Anne Guillemin, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Bermuda on 24 August 2007.

2. COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY INVESTORS, L.P., a limited Partnership organised under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209, Orange Street, Wilmington, County of New Castle, DE 19801, USA,

hereby represented by Anne Guillemin, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Bermuda on 24 August 2007.

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That 3,578 (three thousand five hundred seventy-eight) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
3. Appointment of VAN CAUTER - SNAUWAERT Co S.à r.l., a Luxembourg limited liability company with its registered office at 43, route d'Arlon in L-8009 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
4. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
5. Discharge of the managers of the Company for the performance of their respective mandates;
6. Miscellaneous.

III. After deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring themselves to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance of the Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves with immediate effect to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Third resolution

The Meeting resolves to appoint VAN CAUTER - SNAUWAERT Co S.à r.l., a Luxembourg limited liability company with registered office at 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg as liquidator (liquidateur) of the Company (the Liquidator).

Fourth resolution

The Meeting resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the Law).

The Meeting also resolves to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fifth resolution

The Meeting resolves to grant a full discharge to the managers for the performance of their respective mandates until the date hereof.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre août,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg (au Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de LYBRA LUXEMBOURG IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 103.507 (la Société), et constituée le 13 octobre 2004 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 1313, page 63005 du 23 décembre 2004. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, prénommé, en date du 14 décembre 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 435, page 20852 du 11 mai 2005.

Ont comparu:

1. COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY FUND (BERMUDA), LP., un limited partnership de droit des Bermudes, ayant son siège social au 6, Front Street, Hamilton HM11, Bermudes,

ci-après représentée par Anne Guillemin, juriste, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée aux Bermudes le 24 août 2007.

2. COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY INVESTORS, LP., un limited partnership de droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209, Orange Street, Wilmington, County of New Castle, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique,

ci-après représentée par Anne Guillemin, juriste, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée aux Bermudes le 24 août 2007.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentaire demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que 3.578 (trois mille cinq cent soixante-dix huit) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est par conséquent considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points suivants de l'ordre du jour reproduit ci-dessous;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Liquidation de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;

3. Nomination de VAN CAUTER - SNAUWAERT Co S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, avec siège social au 43, route d'Arlon à L-8009 Strassen, au Grand-Duché de Luxembourg, en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);

4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
5. Décharge accordée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
6. Divers.

III. Après délibération, l'Assemblée a approuvé à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer VAN CAUTER - SNAUWAERT Co S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, avec siège social au 43, route d'Arlon à L 8009 Strassen, au Grand-Duché de Luxembourg, en tant que liquidateur, en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi).

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des Associés. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux Associés de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Guillemin, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, Relation: LAC / 2007 / 24566. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007122350/212/157.

(070140513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Auto-Parts, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 70, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 6.023.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden
Notaire

Référence de publication: 2007124514/7241/11.

(070139656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Herford Luxembourg Company III S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 103.697.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société du 17 août 2007

L'associé unique

- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 17 août 2007 au siège social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

HERFORD LUXEMBOURG COMPANY III S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007121560/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02521. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

T.O. Transoil Finance S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 82.336.

—
Par la présente, nous dénonçons le siège social de votre société avec effet immédiat.

Le 3 septembre 2007.

FIDUCIAIRE SOFICODEC S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2007121571/4185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01510. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Grohe Luxembourg Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.674.

—
En date du 27 août 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société au 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

GROHE LUXEMBOURG THREE S.À R.L.

Signature

Référence de publication: 2007121561/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02207. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.
